

## Chambre d'agriculture de Haute-Saône – FRDG202 – Calcaire du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans le bassin versant de la Saône

Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG202
Nom masse d'eau	Calcaire du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans le bassin versant de la Saône
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	Pas de station de mesure
Nombre de communes proposées au classement V1	4
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	70329 MALVILLERS 70135 CHARMES SAINT VALBERT 70350 MOLAY  NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input checked="" type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici.  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input checked="" type="checkbox"/> Autre : pas de qualitomètre de référence pour ces communes de la ME SU FRDG 202
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	Erreur de classement : pas de qualitomètre de référence pour ces communes qui sont en dehors de la ME SO 202 et non concernées par une ME ESU ou une autre ME ESO  CHARMES SAINT VALBERT n'est pas MESO 202 – elle est 123 K mais ne justifie pas de classement au regard des données de la source du vivier à champlitte (P90 : 33.4 mg/ l) – elle n'est pas dans une ME ESU  MOLAY n'est pas ME ESO 202 – elle est 123 K mais ne justifie pas de classement au regard des données de la source du vivier à champlitte (P90 : 33.4 mg/ l) – elle n'est que pour une surface très réduite dans la ME ESU LE VANNON  MALVILLERS n'est pas ME ESO 202 – elle est 123 K mais ne justifie pas de classement au regard des données de la source du vivier à champlitte (P90 : 33.4 mg/ l) – elle n'est pas dans une ME ESU  Voir la fiche spécifique 123 k  La commune de MELIN est intégrée au titre de la ME ESU la gourgeonne et ne fait donc pas partie de la liste
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<b>Les communes de Charmes-Saint-Valbert, Molay et Malvillers ne sont pas proposées au classement au titre de la masse d'eau FRDG202. Toutefois, elles apparaissent classées au titre de la masse d'eau souterraine FRDG123 (voir fiches correspondantes).</b>

**La commune de Melin est bien proposée au classement au titre de la masse d'eau superficielle FRDR676 – La Gourgeonne.**

**Consulter les autres fiches pour plus de précisions concernant la proposition de classement retenue pour la masse d'eau FRDG202.**